

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 avril 2025

### Lancement de la 7<sup>e</sup> édition du Prix « Hlm, Partenaires des âgés »

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), l'Union sociale pour l'habitat (USH), l'Assurance Retraite, la MSA et la Banque des Territoires organisent la septième édition du Prix « Hlm, partenaires des âgés » destiné à récompenser les organismes Hlm qui, par leurs actions et réalisations, contribuent à adapter leur parc et leur gestion au vieillissement de la population. Les bailleurs sociaux ont jusqu'au 20 juin 2025 minuit, pour déposer leur candidature sur le site <http://www.hlm-partenairesages.fr/>.

Le jury, présidé par Eric CHENUT, président de la Mutualité Française, remettra les prix lors du 85<sup>e</sup> Congrès de l'Union sociale pour l'habitat qui se tiendra du 23 au 25 septembre 2025 à Paris.

Pour cette nouvelle édition, une dotation globale de 32 000 € a été allouée par les caisses de retraite. Cette somme sera répartie entre les lauréats des 4 catégories suivantes :

- 1) **Développer une démarche structurante en faveur de l'accompagnement du vieillissement** : disposer d'une stratégie globale de prise en compte du vieillissement en vue de couvrir les champs utiles pour anticiper et répondre aux besoins des locataires âgés ;
- 2) **Apporter une réponse aux besoins liés au vieillissement, par le maintien au domicile, en développant une offre d'habitat adapté** ;
- 3) **Repérer et lutter contre les fragilités et l'isolement social des locataires âgés** ;
- 4) **Un prix « Coup de Cœur »** est également prévu ; son champ est laissé à la discrétion des membres du Jury parmi les projets candidats au titre des trois catégories précédentes.

Un jury composé de 13 personnalités issues du secteur de l'habitat social, présidé par Eric Chenut choisira les lauréats pour chacune des nouvelles catégories.

Pour mémoire, sur 4.8 millions de logements locatifs sociaux (chiffres-clés USH 2024), près de 36 % des locataires titulaires du bail au sein du parc social sont âgés de plus de 60 ans (source OPS 2024). Cette proportion devrait encore augmenter dans les années à venir compte tenu du vieillissement de la population. Le souhait majoritairement exprimé par les seniors est de rester le plus longtemps possible chez eux. L'adaptation des logements Hlm aux problématiques du vieillissement poursuit cet objectif. Les bailleurs sociaux se mobilisent pleinement pour proposer une offre de logements abordables et adaptés aux besoins des seniors. Ils ont également engagé l'adaptation de leur patrimoine existant afin d'offrir à leurs locataires les plus âgés un environnement sécurisant, un cadre de vie adapté et une proximité avec les services et les commerces, indispensables à leur bien vieillir à domicile. Ils ont illustré d'ailleurs fortement cette mobilisation depuis le début de la crise sanitaire en mettant en place très rapidement des actions de veille et de solidarité au bénéfice des locataires âgés, et facilitant la mise en réseau notamment en lien avec l'offre de services.

Avec le prix « Hlm, partenaires des âgés », les différents partenaires de l'opération entendent encourager les initiatives en faveur de l'inclusion des âgés et capitaliser sur les actions menées par les bailleurs sociaux, afin d'alimenter les réflexions conduites par les pouvoirs publics dans ce domaine.

Pour en savoir plus sur le prix, les catégories définies et consulter le règlement complet : <https://www.hlm-partenairesages.fr/>

#### Contacts presse :

- DGCS : [dgcs-com@social.gouv.fr](mailto:dgcs-com@social.gouv.fr)
- USH : Anne Dechaumont – Direction de la Communication - Tél. : 01 40 75 79 39 – [anne.dechaumont@union-habitat.org](mailto:anne.dechaumont@union-habitat.org)
- L'Assurance Retraite : [presse@cnav.fr](mailto:presse@cnav.fr)
- MSA : Elora Bayon, [presse@ccmsa.msa.fr](mailto:presse@ccmsa.msa.fr)
- Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts : [nathalie.police@caissedesdepots.fr](mailto:nathalie.police@caissedesdepots.fr) – Tél. +33 6 07 58 65 19 - Tél. +33 (6) 48 69 08 27 / Antoine Pacquier – [antoine.pacquier@caissedesdepots.fr](mailto:antoine.pacquier@caissedesdepots.fr) - 06 86 42 69 58

**La direction générale de la cohésion sociale (DGCS)** est une direction d'administration centrale. Elle est sous la tutelle des ministères en charge de la santé, des solidarités, de l'autonomie et du travail.

Elle conçoit et pilote les politiques publiques de solidarité, pour améliorer la vie quotidienne des **personnes en situation de précarité**, des **personnes âgées**, des **personnes en situation de handicap**, des **enfants** et des **familles**, des **majeurs protégés**.

La DGCS agit également aux côtés des **professionnels du social et du médico-social** pour renforcer l'attractivité des métiers (recrutements, revalorisations salariales, formation et ingénierie des diplômes, amélioration de la qualité de vie au travail, promotion de la bienveillance...) et s'implique dans les **politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**.

**Pour en savoir plus :** <https://solidarites.gouv.fr/la-direction-generale-de-la-cohesion-sociale-dgcs>

**L'Union sociale pour l'habitat** représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 559 opérateurs Hlm (fin 2023) à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2023, les organismes Hlm ont mis en chantier 71 800 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,38 million de logements-foyers et logent environ 10,4 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : en 2023, 10 000 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 88 000 salariés.

**Pour en savoir plus :** <https://www.union-habitat.org/>

Premier organisme de retraite, **l'Assurance retraite** gère la retraite du régime général de la sécurité sociale soit 15.3 millions de retraités payés chaque mois pour 23.5 millions de cotisants. Au-delà de cette première mission, l'action sociale de l'Assurance retraite propose une offre de services de prévention centrée sur « le bien vieillir » pour améliorer les conditions de vie des retraités et préserver leur autonomie. Cette politique du bien vieillir s'articule autour de trois grands axes d'intervention : Informer, sensibiliser et promouvoir un vieillissement actif en santé, agir pour prévenir les fragilités liées au vieillissement, accompagner les retraités qui rencontrent de premières difficultés dans leur autonomie à domicile.

**Pour en savoir plus :** <https://www.lassuranceretraite.fr>

Deuxième régime de protection sociale en France, la **MSA** est l'organisme multibranches du secteur agricole. Elle est à l'origine du concept de Marpa, des habitats intermédiaires pour personnes âgées, en milieu rural et à taille humaine. A ce jour, la MSA a labellisé 200 Marpa en France.

L'Assurance retraite et la MSA s'engagent pour déployer une action sociale auprès des retraités afin d'accompagner la transition démographique, soutenir le virage domiciliaire et le « bien vieillir ». Les caisses de retraite placent au cœur de leur politique de prévention la question essentielle de l'habitat et du cadre de vie des retraités. Elles proposent également une offre de services pour accompagner les retraités les plus fragiles et simplifier leurs démarches, et mettent en place des actions collectives sur les territoires pour favoriser l'accès des retraités à cette démarche de prévention.

**Pour en savoir plus :** [msa.fr](https://www.msa.fr)

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

**Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires**

[banquedesterritoires.fr](https://banquedesterritoires.fr)

